

L'islam évolue avec le temps, en Tunisie aussi

Kapitalis, 30./31.12.2011

Khadija Katja Wöhler-Khalfallah écrit – Pour éviter que la 2^e république tunisienne ne finisse en une farce, il est indispensable de trouver un bon équilibre entre les pouvoirs et éviter le cumul de trop de pouvoirs entre les mains d'une personne.

Il y a environ 150 ans, certains de nos ancêtres, dont on peut estimer qu'ils étaient bien plus profondément enracinés dans leurs traditions, se sont livrés à un vif et intense traitement des idées, qui ont fait naître la démocratie aux États Unis et inspiré la révolution française.

Après 55 ans de dictature et de censure de la libre pensée, il revient à notre génération de retrouver l'élan, interrompu si longtemps par la contrainte, et de sortir la discussion de la tour d'ivoire académique.

La genèse de l'idée démocratique dans les pays islamiques

Bien sûr, la préoccupation scientifique, avec n'importe quelles idées, ne se fait jamais sans balancer le pour et le contre, sans remettre un ou plusieurs aspects en question. La tâche devient encore plus difficile en tenant compte du fait que la France et la Grande-Bretagne se trouvaient en plein effort d'expansion coloniale, un effort qui ne se limitait pas du tout à la terre d'islam. A l'inverse, les États du monde musulman n'étaient pas moins intéressés à mettre en route des armées pour conquérir leur part du gâteau. L'empire Ottoman, lui, comptait à l'époque comme une des forces impériales, au même titre que l'empire de Habsbourg, des Prussiens, des Russes, de l'Espagne, de la France ou de la Grande-Bretagne. Avec les Ottomans, on entrait en coalition ou on entrait en guerre, selon les intérêts politiques et nationaux, ni plus ni moins. L'Égypte sous Muhammad Ali n'était pas moins expansive et son successeur Khédivé Ismail n'avait pas de réserves à s'endetter en Europe et aux États-Unis pour réaliser son rêve de devenir Empereur d'Afrique.

Que de pays, aujourd'hui démocratiques, ont commis des injustices et n'ont pas fini hélas parfois d'en commettre, soit par désinformation ou par soumission aveugle au dictat de l'économie ; cela est bien vrai. Mais cela ne devrait nous inciter qu'à adopter et imaginer des mécanismes plus efficaces pour éviter de telles infractions au concept universel du respect des droits de l'homme, aussi bien sur le plan international que sur le plan national.

Il n'y a pas le moindre doute que le système néolibéral est à réviser. Il n'y a pas de doute aussi sur le fait que la valeur de l'être humain doit retrouver du poids. Il n'y a pas non plus de doute qu'un monde séculaire ne peut se passer de valeurs éthiques. Il n'y a pas de doute que les médias de divertissement doivent cesser d'occuper une place démesurée, comme il n'y a pas de doute que la liberté de l'un ne se réalise pas au prix de la liberté d'un autre.

Pourtant, il n'y a pas de doute aussi que sans un mécanisme de séparation des pouvoirs bien équilibrés, sans liberté d'expression, sans État de droit, sans égalité entre tous les citoyens, sans mécanismes de lutte contre la corruption, contre la torture et contre les pots-de-vin, la terre d'islam ne sortira jamais de ce cercle vicieux qui perdure depuis 1.400 ans. Rien ne serait plus absurde que de jeter le bébé avec l'eau du bain.

Khairiddine et la liberté individuelle

Mais revenons pour un moment à l'Ère de l'Éveil du 19^e siècle. En ce temps-là, on rencontre en Tunisie Khairiddine Attounsi (1822-1890). Il dit que la liberté individuelle «signifie la complète et libre disposition (“itlaq tasarruf”) de l'être humain de soi-même et de sa propriété, ainsi que de la sécurité de la personne, de son honneur, de ses biens et de ses avoirs. Elle signifie aussi l'égalité avec ceux de son genre devant la loi, de sorte que personne ne doit plus jamais être soucieux pour sa personne ou pour le reste de ses droits. Il ne sera pas poursuivi pour un acte qui n'a pas été prévu

par les lois conçues dans les parlements du pays. Fondamentalement, les lois engagent, de la même manière, gouvernants et citoyens (sujets).

La liberté existe dans ce sens dans tous les États européens à l'exception de l'État du Pape et de l'État Moscovite ; car les deux sont, au regard de leur système de gouvernement, des despotes. Si ces deux États possèdent certes des lois définitives, celles-ci ne suffisent cependant pas à protéger les droits de la nation ("Umma"), puisque leur mise en œuvre dépend de la volonté du monarque.»

Sur la liberté politique, Khaireddine Attounsi dit qu' «elle est l'invitation du sujet à participer aux affaires politiques de l'État, et à examiner comment le bien public peut être réalisé le mieux possible.»

En 1861, la Tunisie était le premier pays en terre d'islam à adopter une constitution qui tienne compte d'une conception moderne de la notion de citoyenneté et d'État. Après une certaine stagnation, c'est grâce au Premier ministre Khaireddine que le processus de modernisation a pu être continué, au moins pour un certain bout de temps avant que l'affairisme de certains acteurs de la scène politique n'ait pris le dessus et fini par mener la Tunisie sous le protectorat français.

Rifat Attahtawi et l'Etat plus juste

En Égypte, à-peu-près à la même période, c'était Rifat Attahtawi (1801-1873) qui introduisait les nouvelles notions d'un État «plus juste» envers les Égyptiens. Attahtawi, un Azharite, qui avait complété ses études en France, avait abordé Étienne Bonnot de Condillac et les écrits de Jean-Jacques Rousseau sur les principes du droit naturel. De plus il avait lu Voltaire, Racine, "Les lettres persanes" et "L'Esprit des lois" de Montesquieu comme le "Contrat social" de Rousseau. De retour en Égypte, il expliquait aux siens le principe de l'autorité séculaire et le principe d'une législation qui provenait d'autres sources que de celles de la religion. Il était entièrement émerveillé par la conception des droits politiques et de l'idée de la liberté. Il a consacré toute sa vie à la culture et au savoir en quoi il voyait une valeur en soi. Il ne cessait d'animer l'esprit de la curiosité intellectuelle. Il était absolument convaincu qu'une société civilisée ne pouvait être bâtie que sur deux fondements : l'éducation morale du caractère pour alimenter les traits humains les plus nobles, et l'organisation sociale des biens publics et de l'amélioration de la condition sociale. Pour lui, une civilisation sans culture ne pouvait pas exister ("The History of Egypt" par P.J. Vatikiotis).

Ali Abderraziq et la liberté de conscience

Quelques décennies plus tard, c'est le Cheikh Ali Abderraziq (1888-1966) qui se livre à une critique radicale du système du califat comme il a été mis en place depuis la mort du Prophète Muhammad, et trouve dans les théories d'État des philosophes européens – qui, d'ailleurs, à un certain moment, ont été inspirées entre autres par des philosophes ou penseurs musulmans éclairés comme Ibn Ruchd, Ibn Sina, al-Kindi, al-Farabi, Ibn Khaldun, Ibn al-Arabi, Jalal ad-Din Rumi, etc., des structures qui, à son avis, sont beaucoup plus aptes à réaliser la conception que l'islam a d'un «État juste».

Abderraziq savait vraiment de quoi il parlait : juge à une cour islamique, où les verdicts étaient prononcés selon la Charia, il avait étudié tout d'abord à l'université théologique du Caire, Al-Azhar, puis poursuivi ses études en Grande-Bretagne. Dans son livre "l'Islam et les fondements du pouvoir" il aboutit à la conviction qu'il est bien nécessaire d'avoir des personnes qui soient chargées de gérer les affaires publiques, et qu'il est même nécessaire aussi d'établir un ordre gouvernemental qui veille à maintenir l'ordre public, mais cela absolument pas sous la forme d'un Califat à pouvoir absolu. Autrement dit, que le système du califat n'est pas l'émanation d'une obligation religieuse.

Puis il rappelle combien de rébellions ont été menées contre les califes, combien ont été tués ; presque tous – les quatre premiers califes inclus – n'ont pas été capables de se maintenir au pouvoir qu'en ayant recours à la violence. La plupart se sont comportés comme des «fauves sanguinaires» qui finissaient par tuer tous ceux qui risquaient de «se soustraire à leur obédience» ou mettre leur

pouvoir en cause.

Hantés par le même souci, ils ont étouffé les sciences humaines et les théories de l'État, et cela bien qu'une grande urgence existait pour les musulmans à trouver des voies et des moyens d'empêcher tout abus de pouvoir. Que les souverains aient été si dominants et répressifs vis-à-vis de leurs sujets, n'est du finalement, selon Abderraziq, qu'au fait que l'islam «est la religion qui ne s'est pas contentée d'enseigner à ses adeptes l'idéal de la fraternité et de l'égalité, de leur inculquer la doctrine selon laquelle les hommes sont égaux "comme les dents du peigne" [...] Non ! L'islam ne s'en est pas tenu à un enseignement théorique et détaché de ces principes. [...] Leur État n'a pu se constituer que lorsque les conditions ont été réunies où un fidèle quelconque pouvait interpeller le calife du haut de sa tribune et lui dire. "Si nous avons trouvé en toi une déviation, nous l'aurions redressée par nos épées !" Ces hommes avaient donc appris à croire en la liberté comme en leur religion, à en jouir dans leur vie de tous les jours, à refuser de se soumettre à un être autre que Dieu, à s'adresser directement à Dieu conformément à leur foi au cours des cinq prières quotidiennes... Aussi était-il naturel qu'ils ne puissent admettre d'adopter les attitudes de soumission qu'exigent les rois de leurs sujets, à moins d'y être contraints par la force, et d'y être astreints sous la menace imposante de l'épée.»

Finalement, Abderraziq finit même par prouver que personne n'a le droit d'appliquer les lois religieuses à une personne sans que celle-ci l'exige explicitement par son libre désir. Dans maintes pages, il prouve qu'un être humain n'a pas le droit de mettre en cause la religiosité d'un autre être humain. Car croire ou ne pas croire en Dieu est une affaire entre Dieu et son sujet.

Abderraziq avait commis la faute d'articuler sa critique du système du califat juste à une période où le califat, qui d'ailleurs ne persistait que symboliquement, avait été aboli par Mustapha Kamel Atatürk, ce qui nourrissait les ambitions, chez les monarques de la région, dont le roi égyptien, le chérif Hussein du Hijaz et le roi Saoudien de l'époque. Al-Azhar, qui était chargé de promouvoir les intérêts du roi égyptien, a fini par exclure Abderraziq du corps des Ulémas. Cela n'a pas empêché ses argumentations d'être claires et nettes et de parler pour elles-mêmes.

Actuellement, en Tunisie, ce n'est pas le califat qui est en question, mais l'impression s'impose que la façon de gérer les affaires de l'État s'inspire de certains protagonistes de la scène politique attachés à ce système qui au long de 1.400 ans a montré une résistance impressionnante à l'évolution constructive et qui renferme en lui-même le germe de sa défaite.

Un pouvoir limité par la loi

Il suffit de reprendre chez Abderraziq le droit de tout musulman de critiquer le calife quand il voit que celui-ci commet une erreur. Omar était un de ces rares personnalités qui toléraient la critique sans prendre revanche de celui qui osait le faire. La réalité pourtant était bien différente. En général celui qui osait contredire celui qui possédait toutes les prérogatives du pouvoir était anéanti physiquement et moralement, jeté dans les geôles, mutilé, et s'il avait de la chance finalement tué.

L'argument avancé le plus souvent pour justifier le châtement barbare était celui que la victime était devenue athée et qu'elle a quitté la voie de l'islam.

Cet exemple montre que l'islam n'avait pas imaginé un pouvoir absolu, mais un pouvoir limité par la loi, valable aussi bien pour les sujets que pour le plus haut représentant de l'État. Ce qui saute à l'esprit c'est le fait que l'idée existait, mais les méthodes pour l'appliquer manquaient. L'une des meilleures méthodes que le génie humain ait trouvées est l'équilibre entre les pouvoirs, en d'autres termes les mécanismes qui permettent de contrôler le pouvoir et d'empêcher qu'on en abuse.

De la même façon, on peut citer un bon nombre d'idéaux issus de notre culture, dont l'application pourtant ne peut être garantie qu'en cessant de persister à refuser de profiter des expériences d'autres civilisations et de tirer les leçons de notre propre histoire, à condition de la revoir de manière critique.

Les valeurs du gouvernement selon l'islam

Selon les valeurs de l'islam traditionnel non fondamentaliste:

- Il doit y avoir consentement sur le représentant d'un peuple, parmi ceux qui sont concernés.
- Les représentants d'un peuple n'ont pas le droit de détourner le bien public. Dieu leur promet le pire des châtements dans l'au-delà s'ils contreviennent à cette détermination.
- Le représentant du peuple doit supporter d'être mis en cause par le peuple.
- Le représentant du peuple est tenu de garantir la protection de tout citoyen de tous abus et tous arbitraires.
- La justice doit être rendue à toute personne qui se présente à une cour judiciaire. Un souverain ou un juge n'ont pas le droit de présenter un faux témoignage pour se débarrasser, sous de faux prétextes, d'une personne qui les dérange.
- Omar exigeait que la porte des représentants du peuple doit rester grande ouverte pour que les sujets puissent avancer leur détresse.
- Le représentant du peuple est considéré comme le premier entre des égaux, mais il est soumis aux mêmes lois que la communauté.
- La Charia doit être adaptée à la modernité.
- Les «hududs» n'ont pas été souvent appliqués. Le dédommagement d'une victime par un certain montant d'argent était toujours perçu comme une option. Aujourd'hui des pays comme l'Iran ou l'Arabie Saoudite infligent ces châtements pour, en vérité, se débarrasser d'opposants qui, souvent, ne font qu'exprimer une légitime critique.
- Déjà au 14^e siècle Abu Ishaq as-Shatibi a développé une nouvelle méthode pour élargir le processus d'interprétation, les «maqasid asch-charia» (objectifs, fins et intention de la Charia.

Le nécessaire équilibre des pouvoirs

Face aux autres civilisations, les musulmans ont dû constater que le Coran et la sunna n'offraient pas de réponse à toutes les situations rencontrées, ce qui les a incités à emprunter une nouvelle voie. Celle-ci ne mettait plus l'accent sur les énoncés conventionnels des textes de la révélation et de la tradition mais sur le sens le plus profond et le but lointain que Dieu ait poursuivi avec sa révélation.

Ce qui manque finalement aux musulmans ce n'est pas un amas de bons principes de justice sociale. Ils n'ont pas besoin d'outils pour réajuster certaines notions de la religion. Ce qui leur manque c'est une conscience du fait qu'avoir des règles éthiques constructives ne suffit pas pour assurer que celles-ci trouvent leur application. De même, le fait de prétendre être un homme ou une femme pieuse ne suffit pas pour garantir qu'on ne tombe pas sous l'emprise du pouvoir. Et cela pour deux raisons. Premièrement, une religiosité quelconque peut être seulement affichée. Deuxièmement, il faut se demander par quel droit une personne se permet-elle d'imposer sa vision de la religion à une autre qui la comprend autrement.

A ceux qui utilisent toujours des arguments religieux, disons que Dieu garantit la liberté de conscience et n'autorise pas de médiateurs entre lui et le croyant.

Finalement, pour éviter que la deuxième république tunisienne ne finisse en une farce, il est indispensable de trouver un bon équilibre entre les responsabilités consacrées aux différents postes à décisions, éviter d'accumuler trop de pouvoirs entre les mains d'une seule personne et surtout ne pas contourner l'autonomie des différents pouvoirs – exécutif, législatif et judiciaire.

Cet équilibre est essentiel, soit pour se garder de l'arbitraire, soit pour garantir un développement positif de l'économie, aujourd'hui si vital pour le bien-être des Tunisiens privés de travail. Car, finalement, pour avoir le courage d'investir, la garantie d'un Etat de droit est la condition prédominante. Aussi est-il surprenant de constater que la question de l'habit de la femme, son

comportement et le contrôle de ses désirs présentent toujours un plus grand intérêt que le souci de réduire les moyens d'abuser du pouvoir, de réduire la corruption, de lutter contre l'arbitraire et de lancer l'économie. Cherche-t-on à donner au Tunisien des lois contre sa libre volonté?

<http://www.woehler-khalfallah.de>